Conditions et règlements Offre de parrainage 2025

Conditions de participations

L'offre de parrainage, s'adresse à toute personne connus ou non de Médiattitude, clients, anciens clients, prospects, communauté des réseaux sociaux ... Toutes personnes permettant de développer le nombre de clients Médiattitude peux participer et tenter sa chance.

L'offre de parrainage est valable pour tout engagement de 12 mois minimum, pour un site web Médiattitude avant le 31/07/2025. L'offre est cumulable de façon égale aux nombres de contrats signés entre Médiattitude et les clients apportés. Seul l'apporteur d'affaires est récompensé par le cadeau en lien avec le site web engagé. (ex: Site Design Édition = une carte cadeau de 30€; Site web Vidéo = une Playstation 5) et (ex: 2 contrats signés par le même apporteur d'affaires = 2 cadeaux; 2 sites Design Édition = 2 cartes cadeaux de 30€ chacune et ainsi de suite...).

Conditions de règlements

Le parrainé qui s'engage, auprès de Médiattitude pendant une période minimum de 12 mois selon les Conditions Générales des Ventes en vigueur fourni en pièce jointe du bon de commande. Le règlement de la dite commande sera sujet à un acompte de 30% lors de la signature, puis le solde pourra être réglé en 3 fois (modalité de paiement : Chèque - Virement bancaire - Prélèvement bancaire) si le parrainé souhaite procéder au règlement de 4 à 12 fois, des frais bancaires seront appliqués à la commande. Dans le cas d'un paiement de 4 à 12 fois, le cadeau sera alors livré au parrain lorsque le règlement sera au minimum réglé à Médiattitude à hauteur de 80% du solde de la facture.

Lois et conformités applicables

L'offre de parrainage 2025, organisé par la S.A.S. Médiattitude, respecte en tous points, les lois et normes prévus à cet effet par le Mécénat du Gouvernement Français ainsi que les règlementations en vigueur de la CNIL:

- Le destinataire de l'offre de parrainage sera informé de l'identité de son parrain lorsqu'il sera contacté.
- Les données du parrainé ne peuvent être utilisées qu'une seule fois : pour lui adresser l'offre commerciale, et l'annonce suggéré par le parrain.
- Les données du parrainé ne pourrons pas être conservés pour lui adresser d'autres messages sauf si Médiattitude à obtenu son consentement exprès.

